

Fiche technique

Crépi ciment 111

Description du produit	Granol crépi ciment 111 est un enduit minéral à base de ciment avec une résistance élevée à la compression ($\geq 6\text{N/mm}^2$) pour l'intérieur et l'extérieur. A cause de sa prise accélérée et contrôlée ce crépi est grattable déjà après 2 heures. La granulométrie de 0,8 mm.
Composition	Liants: ciment Additifs: grès de chaux Adjuvants: additif de rejet d'eau, entraîneur d'air, etc.
Champ d'application	Le crépi de ciment Granol 111 est particulièrement adapté pour les revêtements muraux $\geq 1600\text{ cm}^2$ (selon norme ASEPP pour revêtements muraux en céramiques ou pierres naturelles à l'intérieur) ou pour des exigences de résistance mécaniques élevées. Comme support sont appropriés les briques terre-cuite et silico-calcaire et le béton. Sur le béton prétraiter la surface avec Haftogran 177 pont d'adhérence griffé. Il est indiqué pour recevoir des revêtements pour parois, ribages minéraux et synthétiques, ainsi que des lissages, spatulations et peintures.
L'épaisseur de la couche	Intérieur : 10 – 15 mm Extérieur : 15 – 20 mm
Consommation	par m^2 env. 1.5 kg/mm épaisseur
Form de livraison	Sac à 25 kg ou en silo
Traitement	Addition d'eau par sac env. 7 Litres Temps de traitement env. 30 – 50 minutes A gratter après 120 minutes Ne pas travailler en dessous de $+5^\circ\text{C}$
	Le crépi ciment 111 est applicable à la machine ou à la main sur des supports solides, propres et secs. Pour l'application de deux couches, la première est à gratter impérativement.

Remarques

Pour base correspondante, veuillez prendre en considération les documents valables comme les normes SIA, fiches techniques de l'ASMPP ainsi que l'état actuel de la technique en bâtiment.

Nos fiches signalétiques sont à lire sous www.granol.ch

Stockage

Tenir l'emballage au sec et parfaitement fermé pour éviter les impuretés et l'absorption de l'humidité. Dans un emballage fermé et entreposé au sec, la durabilité du produit est garantie jusqu'à 3 mois après la date de production.

Elimination

Eliminer conformément aux réglementations locales. Mélanger le matériel restant avec de l'eau, laisser durcir et évacuer comme les déchets de béton. Code d'élimination conformément au CED : 10 13 14.
Eliminer à la décharge locale les emballages vides pour le recyclage, la récupération ou l'élimination.

Indications de sécurité**Danger**

H315: Provoque des irritations cutanées.

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Faible en chromate selon SN EN 196/10.
Ciment de Portland [Cr(VI) < 0.2 ppm],
CAS-Nr. 65997-15-1, EG-Nr. 266-043-4

Réagit avec l'humidité très alcaline.

P260d: Ne pas respirer les poussières.

P280e: Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

P302a: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P501e: Eliminer le contenu/récipient dans un mode assuré.

Granol SA

Zeughausstrasse 5, Postfach, CH-6210 Sursee

T +41 41 926 96 96

info@granol.ch, www.granol.ch

